

Le 28 mars 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire en faveur de l'Ukraine au profit du CCAS d'Andrézieux-Bouthéon

Monsieur le Maire expose que, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, la France, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées.

Des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne sont lancés et les collectes se mettent en place notamment dans les collectivités territoriales.

Il indique que, dans ce cadre, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a souhaité manifester sa solidarité avec le peuple ukrainien tout d'abord en activant sa plateforme d'entraide afin de renseigner, orienter les nombreux andréziens-bouthéonnais souhaitant faire acte de solidarité ; mais aussi en recueillant directement les dons en nature.

Monsieur explique que cette plateforme est opérationnelle depuis le 7 mars et tient des permanences s'appuyant sur des bénévoles, d'abord en mairie puis, à partir du 16 mars, dans des locaux municipaux situés rue de la fabrique, mis à disposition de l'équipe bénévole pour permettre la tenue des permanences et une gestion des dons optimale. Ce point de collecte entre dans le cadre d'un partenariat engagé avec l'ONG Pompiers Humanitaires Français (PHF).

En effet, afin de rendre fiable et durable le dispositif de solidarité, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est rapidement rapprochée des associations et organisations non gouvernementales œuvrant sur le terrain et, à ce titre, elle s'est mise en relation avec les Pompiers Humanitaires Français.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220329-2022-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire précise que PHF est une ONG stéphanoise qui mobilise l'expertise de ses adhérents en matière de protection civile sur divers points dans le monde. Depuis 2005, Elle mène principalement deux types d'actions : des programmes pluriannuels pour le développement de centres de protection civile et l'échange de compétences ainsi que des programmes d'urgence humanitaire chaque fois que sa présence est rendue nécessaire par des catastrophes naturelles et que son positionnement dans la chaîne des secours est jugé pertinent.

En complément des actions en cours, l'Assemblée délibérante s'est associée au mouvement en faveur de l'Ukraine et a exprimé son soutien aux Ukrainiens en attribuant une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 5 000€ versée à l'ONG Pompiers Humanitaires Français lors de cette séance.

De plus, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon se prépare également à, au besoin, contribuer aux futurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement de réfugiés sur son territoire par l'octroi d'une aide exceptionnelle de 10 000 € au CCAS d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et en **AUTORISE** le versement,
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés aux comptes 657 du budget du CCAS par virement de crédits depuis le compte 022 dépenses imprévues.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 mars 2022

Le Maire,
François DRIOL

